
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM
dans l'est de l'île de Montréal
par la Société en commandite Gaz Métropolitain**

Dossier 3211-10-09

Le 27 janvier 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2003-04-14	Réception de l'avis de projet au MENV
2003-04-17	Transmission de la directive à l'initiateur
2003-11-12	Réception de l'étude d'impact au MENV
2003-11-18 au 2003-12-22	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2003-12-17 et 2004-01-20	Transmission des questions et commentaires sur l'étude d'impact
2004-01-21	Réception des réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce gazoduc est envisagé pour améliorer la capacité du réseau de la SCGM et pour répondre à la demande de futurs clients de l'est de l'île de Montréal. Le projet permettra également de faire suite à un avis émis par Les ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée informant Gaz Métropolitain que le permis d'accrocher une conduite de gaz au pont Jacques-Cartier ne serait pas renouvelé pour des raisons de sécurité.

Le projet consiste à construire et à exploiter un gazoduc se raccordant au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal à partir de la vanne de sectionnement existante située immédiatement au sud de l'autoroute 40. Ce projet nécessiterait la construction de deux tronçons de gazoduc, d'environ 2 km chacun, ayant des caractéristiques différentes. Un tronçon à haute pression sera installé dans les limites d'une emprise permanente de 18 m de largeur avec une conduite de 323,9 mm (12 po) de diamètre. La conduite de 610 mm (24 po) du second tronçon, à basse pression, sera enfouie majoritairement dans des emprises de rues. Le raccordement au réseau de distribution se ferait à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Armand-Chaput. Un poste de livraison d'environ 4 000 m², incluant des équipements de mesurage, de détente et d'odorisation, devrait être construit environ à mi-chemin du nouveau réseau.

Ce projet implique peu d'impacts permanents sur le milieu, d'une part, parce que le gazoduc est enfoui et, d'autre part, parce que le tracé du gazoduc à haute pression est situé en bonne partie dans une emprise d'Hydro-Québec longeant l'autoroute 40.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de Montréal;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- GAZ MÉTROPOLITAIN. *Projet Gazoduc Montréal-Est, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1, Rapport principal*, novembre 2003, pagination multiple;
- GAZ MÉTROPOLITAIN. *Projet Gazoduc Montréal-Est, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 2, Documents annexes*, novembre 2003, pagination multiple;
- GAZ MÉTROPOLITAIN. *Projet Gazoduc Montréal-Est, Étude d'impact sur l'environnement, Addenda*, janvier 2004, pagination multiple.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 17 avril 2003.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Nathalie Martel
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre